

## Compte rendu de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 26 janvier 2017

Le vingt-six janvier deux mille dix-sept à 14 heures, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique se sont réunis en Salle du Conseil de la FLLASH.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique est présidée par M. Markiewicz en qualité de Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique et Madame Caroline Simon est nommée secrétaire.

Il a été établie une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 10 membres présents et 7 membres représentés.

Le quorum des membres étant présents ou représentés étant atteint, le Président déclare alors que la Commission de la Recherche du Conseil Académique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la Commission de la Recherche du 1<sup>er</sup> décembre 2016
2. Avis sur la demande de subvention au titre du dispositif Start-AIRR pour le projet CONPETISES (invité : Frédéric VANDERHAEGEN)
3. Avis sur les contrats de recherche et les conventions de financement de projets signés et en cours de signature
4. Avis sur les résultats de l'appel à manifestations scientifiques au titre de la politique scientifique
5. Avis sur les résultats de l'appel à candidature – Campagne d'allocations de recherche du Conseil Régional Hauts de France
6. Avis sur les résultats de l'appel à initiatives « Conférenciers étrangers invités » au titre de la politique scientifique
7. Présentation de l'enquête de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST)
8. Questions diverses :
  - i. Les conséquences de la loi numérique
  - ii. Règlement de l'Appel à projets Cotutelles 2017

**Présidence de la CoR** M. MARKIEWICZ, Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique

**Présents :** 10

**Collège A :**

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

Mmes MERVIEL et FOLLET, MM. DAMBRINE et VANDERHAEGHEN

**Collège B :**

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

Mme MARCAL DE OLIVEIRA

**Collège C :**

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

M. DRIDI

M. COSTERMAN

Collège D :  
Secteur 1  
Secteur 3

Collège E : Mme GIRARD

Collège F : Mme TOURNAY

Collège des Usagers :  
Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

M. THELLIEZ-HUGODOT

Collège des Personnalités  
Extérieures :

Membres de Droit :

Invités :

Mmes SIMON, TRUFFERT ; MM. MICHEL-DANSAC, VAGANAY

Ont donné pouvoir :

M. ASSAAD à Mme FOLLET, Mme DUBAR à M. DAMBRINE, M. DELBECQ à Mme TOURNAY, M. HINCKER à Mme MERVIEL, M. PETIT à Mme GIRARD, Mme SEGALA à Mme MARCAL DE OLIVEIRA, M. LAMBRECHT à M. DRIDI.  
A partir de 15 H M. VANDERHAEGEN à M. COSTERMANS.

Excusés :

Mmes BECK, BOURGERY, FRIANT-KESSLER, GRANATO-BRICOUT, HOLLAND, MORETTI, PIDOUX, RIVENQ.

MM. ARTIBA, BELANGER, DEFOURNEAU, DELESTAGE, DULION, DRAA, FORTUNA, GRONDEL, GUIZARD, HEBBAR, KRAWIEC, LAMBRECHT, LELEU, PETIT, POULAIN, RASSAFI-GUIBAL, VIVES.

## 1 - Validation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 1<sup>er</sup> décembre 2016

M. MARKIEWICZ, Vice-président en charge de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, demande aux membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique s'ils ont des remarques sur le compte-rendu (annexe 1).

Aucune remarque n'est formulée.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'approuver à l'unanimité des présents et des représentés, le compte-rendu de la Commission Recherche du Conseil Académique du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

## 2 - Avis sur la demande de subvention au titre du dispositif Start-AIRR pour le projet CONPETISES (invité : Frédéric VANDERHAEGEN)

M. MARKIEWICZ invite M. VANDERHAEGEN à présenter le projet CONPETISES.

M. VANDERHAEGEN présente le diaporama (annexe 2) du projet CONPETISES sollicitant un financement auprès de la Région Hauts-de-France, dans le cadre de l'appel à projets Start-AIRR. Le titre exact est : « Contrôle pédagogique de tâches de conduite par systèmes automatisés ».

L'appel Start-AIRR concerne les projets de recherche avec pour objectif du transfert technologique, de l'innovation et de la valorisation de la recherche. CONPETISE est bâti autour de la plate-forme MISSRAIL. En début d'année est survenue la clôture du projet IDEFI-UTOP (2012-2016), dont les résultats sont satisfaisants :

- 1 semestre de formation à distance (FOAD) par le Service Formation Continue de l'ISTV (Parcours Ingénierie Ferroviaire et Systèmes Guidés du Master Transports Mobilités Réseaux)
- Une plateforme MissRail

Le Ministère est demandeur de la pérennisation de ces supports.

M. VANDERHAEGEN a donc saisi l'occasion de répondre à cet appel à projets, avec l'aval de la hiérarchie du laboratoire et de l'établissement.

C'est un projet de recherche : Développement d'outils d'aide à la conduite, interfaces de conception de pupitres de cabine de conduite, usage des systèmes d'aide comme outils pédagogiques

Il y a un versant pédagogique.

L'objectif final de CONPETISE est la création d'une start-up.

L'intérêt est notamment la formation à distance permise par la plateforme.

Les nom et logo déposés sont des produits valenciennois.

La mise à disposition des droits d'exploitation a été acceptée et la négociation est en cours avec l'Université.

CONPETISE est sur deux ans. Le dispositif Start-AIRR finance une année, également accompagnée par Transalley pour le montage de l'entreprise (étude de marché, *business plan*, etc.). La deuxième année : l'entreprise aura été créée et la valorisation commence. Son coût estimé est de 83,6k€. L'équipe est composée de : Ph. Pollet, S. Enjalbert et F. Vanderhaegen. Le financement permettra de recruter un ingénieur de recherche (IR), un ingénieur d'études (IE), d'acheter du matériel et de financer des missions de valorisation, des présentations dans les salons (InnoTrans cette année).

Des avis favorables ont été obtenus : SATT, Transalley, GRAISyHM (par le Vice-Président pour éviter d'éventuels conflits d'intérêt). Celui d'I-Trans a été sollicité et un passage en commission est prévu prochainement. F. Vanderhaegen sollicite à présent la Commission de la Recherche.

M. MARKIEWICZ demande si les membres ont des questions ou des remarques.

Mme GIRARD interroge M. VANDERHAEGEN sur la période exacte concernée par le projet.

M. VANDERHAEGEN indique que ça n'est pas encore tout à fait défini car l'appel à projets est au fil de l'eau et que la complétude du dossier et la fourniture des pièces manquantes a un impact sur le T0.

Mme LELEU-MERVIEL demande s'il s'agit d'une start-up créée par des membres de l'UVHC ou de transfert de technologie.

M. VANDERHAEGEN répond qu'il s'agit de transfert de technologie. L'IR serait le créateur de la start-up. Il y a un projet BPI en stand by pour la partie suivante mais lui-même ne peut pas l'intégrer. Il serait responsable scientifique. Tout cela est à voir avec Transalley qui fait le montage.

Mme GIRARD souhaite connaître de détail du budget.

M. VANDERHAEGEN explique que le budget comporte en dépenses deux recrutements et du matériel pour les salons.

Mme GIRARD estime que le montant indiqué pour les ressources humaines semble bas.

M. VANDERHAEGEN précise que ces personnes devraient être ensuite financées autrement – l'IR sur la création de la start-up.

Mme GIRARD demande si ce sont des recrutements UVHC.

M. VANDERHAEGEN confirme que ce sont des fiches de poste établissement. Mais la suite sera prise par la start-up pour une personne.

M. MARKIEWICZ précise qu'il n'y a pas de risque financier pour l'UVHC dans le sens où les fonds propres indiqués sont de la valorisation. Il propose ensuite un avis positif sur la demande.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés, sur le projet CONPETISE.

### **3 - Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature**

M. MARKIEWICZ et M. MICHEL-DANSAC procèdent à une description des opérations du tableau annexé (annexe 3) qui reprend l'ensemble des contrats de recherche et conventions de financement de projets, signés et en cours de signature, régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, depuis la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

M. MICHEL-DANSAC revient notamment sur le projet du CALHISTE soutenu par PICTANOVO et une entreprise de production, sur la thèse LMCPA et UCCS, la convention d'accueil à Lille1 d'H. Philippot (pour des expérimentations à fins médicales pour lesquelles l'UVHC ne dispose pas d'équipements. Au niveau national : à noter le reversement vers Poitiers pour le projet GEVAPORE (LAMIH), un projet ANR de DeVisu, l'accord cadre de collaboration entre l'UVHC et SAFRAN qui va s'implanter sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Enfin, à noter, des projets Interreg (LMCPA et DeVisu).

M. DAMBRINE demande ce qu'est GEVAPORE.

M. MICHEL-DANSAC indique qu'il s'agit d'un prix remporté par S. Lalot auprès de General Electric Canada et évoque la complexité de la transaction bancaire avec le Canada.

M. MARKIEWICZ souhaiterait une participation accrue aux Interreg. Il demande ensuite aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont des questions et procède au vote.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés, sur les deux tableaux qui leur sont présentés.

### **4 - Avis sur les résultats de l'appel à manifestations scientifiques au titre de la politique scientifique**

M. MARKIEWICZ présente les résultats de l'appel à manifestation scientifiques au titre de la politique scientifique dont le cadrage a été présenté et adopté en CoR du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Il effectue un rappel sur l'appel du Conseil Régional : les demandes pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017 sont en cours d'instruction.

Cet appel concerne les demandes relatives au budget UVHC. Les remontées sont les suivantes : 29 720 € demandés pour un disponible au titre de la politique scientifique (PS) de 20 000 €.

M. MARKIEWICZ propose de plafonner l'aide de la PS à 2 000 €, ainsi, le total des demandes est ramené à 24 950 €, c'est à dire 20% au-dessus de l'enveloppe. Il propose de se fonder ensuite sur les priorités des laboratoires.

1 – Propositions pour le CALHISTE :

- classé 1 et année du Canada : 1 700 € → 1 700 €
- classé 2 et année du Canada : 2 270 € → 2 000 €

- classé 3 : budget total de 4 000 € et sollicitation de 1550 € sans demande extérieure : 1 550 € → 1 000 €.

Mme TRUFERT souligne que deux de ces manifestations ont lieu le même jour. Comment vont-ils s'organiser ?

M. MARKIEWICZ indique que le CALHISTE est constitué de nombreuses sections disciplinaires et que le mois de Mai est assez peu rempli (d'enseignements).

Mme TRUFERT trouve que c'est dommage. Certains pourraient en effet être concernés par les deux.

M. MARKIEWICZ n'est pas gêné. Il y aurait pu avoir la même chose au LAMIH (les départements mécanique et automatique ont parfois des événements simultanés).

M. MICHEL-DANSAC pense que les deux manifestations attirent des publics très différents.

Mme FOLLET ajoute que le directeur peut aller de l'un à l'autre ; les dates de démarrage sont différentes.

M. MARKIEWICZ reprend la répartition des aides.

Proposition pour DeVisu :

- 1 demande. Moyennant ce qui a été évoqué tout à l'heure : 3 000 € → 2 000 €.

Propositions pour l'IDP :

- Classé 1 : 2 500 € → 2 000 €
- Classé 2 : 2 000 € → 1 500 €
- Classé 3 : 1 500 € → 1 000 €
- Classé 4 : 500 € → 0 €

Mmes GIRARD et MARCAL DE OLIVEIRA estiment qu'il serait nécessaire, pour bien juger, d'avoir un peu plus de détails.

M. MARKIEWICZ fait confiance aux Directions des laboratoires.

Mme GIRARD souhaite connaître l'enveloppe exacte car les membres de la Commission de la Recherche doivent tout de même donner leur avis sur une diminution de demandes.

M. MARKIEWICZ indique qu'elle est de 20 000 €.

M. DRIDI propose de réduire au pro rata.

Mme MARCAL DE OLIVEIRA estime que ce serait déséquilibré.

M. MARKIEWICZ se fonde également sur les informations qu'il a obtenues lors du dialogue de gestion : il y a déjà des postes de dépenses dédiées à ces organisations de manifestations scientifiques.

M. DRIDI répond que dans le cas de l'IDP, si les 4 projets sont coupés, on a plus à combler. Il souhaiterait en discuter lorsque M. MARKIEWICZ aura terminé ses propositions.

M. MARKIEWICZ reprend la répartition des aides.

Proposition pour le LAMAV :

- Classé 1 : 2 000 € → 2 000 €
- Classé 2 : 3 000 € → 2 000 € (axe en cours de développement très porteur dans le cadre du projet d'établissement, en forte interconnexion avec les deux UMR)

Mme FOLLET pense qu'ils devraient demander des crédits au Conseil Régional.

M. MARKIEWICZ répond que les délais sont dépassés.

M. MARKIEWICZ reprend la répartition des aides.

Proposition pour le LAMIH :

- Classé 1 : 2 000 € → 1 500 € (autres ressources)
- Classé 2 : 1 200 € → 1 200 €

Proposition pour le LMCPA :

- Classé 1 : 1 500 € → 1 500 €
- Classé 2 : 1 000 € → 500 €

M. MARKIEWICZ souligne qu'il s'agit bien de deux demandes, de deux objets différents.

M. DAMBRINE propose deux fois 1000 €.

M. MARKIEWICZ propose 1 500 € pour le 1<sup>er</sup> et 500 € pour le 2<sup>ème</sup> suivant les priorités du laboratoire.

Mme MARCAL DE OLIVEIRA rappelle qu'on propose de réduire le congrès de mécanique, qui est sur des montants demandés équivalents.

M. MARKIEWICZ est d'accord, mais précise aussi que le demandeur (lui-même) est présent, et qu'il s'agit d'une organisation Lille1.

Proposition pour ARCUS inter-laboratoires :

- Classé 1 : 4 000 € → 4 000 €

M. MARKIEWICZ arrive donc à un total de 22 400 €.

Mme GIRARD trouve qu'il est difficile de juger et que l'implication de l'UVHC lui semble faible au regard des budgets globaux. Son avis est réservé mais elle se rangera à l'avis de la majorité.

M. MARKIEWICZ a la vision de la dotation de fonctionnement des laboratoires et l'expérience d'avoir déjà organisé un congrès : des montants lui semblent satisfaisants. Les laboratoires font déjà remonter des choses. Nous devons donc les soutenir. L'exercice consiste plus ensuite à réduire le budget dans des montants qui restent acceptables. On arrive à 22 400 € (annexe 4). On va trouver le reliquat sur une autre ligne du budget de la politique scientifique.

M. DAMBRINE demande s'il peut être précisé dans le prochain appel à projets qu'il y a un plafond de 2 000 € par manifestation scientifique.

M. MARKIEWICZ confirme que cela y sera.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'approuver à l'unanimité des présents et représentés les résultats de l'appel à manifestations scientifiques au titre de la politique scientifique et l'attribution des financements correspondant.

## **5 - Avis sur les résultats de l'appel à candidature – Campagne d'allocations de recherche du Conseil Régional Hauts-de-France**

M. MARKIEWICZ présente aux membres de la Commission les demandes d'allocations de recherche transmises par les laboratoires de l'Université dans le cadre de l'appel à projet 2017 Conseil Régional Hauts-de-France.

M. MARKIEWICZ s'est rendu à une réunion organisée par le Vice-président N. Lebas. La révolution est plutôt pour les Picards. La seule vraie différence dans le dispositif est la suppression des quotas. Le Conseil Régional conseille de rester dans l'épure de l'an dernier mais on ne connaît pas le nombre de supports picards les années précédentes. La Région agira néanmoins en transparence.

Pour les propositions 2017, il faut regarder le document remis sur table. M. MARKIEWICZ propose de regarder si cela correspond aux priorités Région, dont IDEX et SRI SI – organisée en 6 DAS. L'UVHC est principalement concernée par les DAS 1 (Transport, écomobilité, infrastructures et systèmes ferroviaires) et 5 (Images numériques et industries créatives).

Il faut aussi regarder qui cofinance et examiner la nature du partenariat. En cas de partenariat entreprise : intervention du FEDER. Il y a une demande cofinancée par Airbus Helicopters, qui n'est pas en Région. Ce sujet va donc reculer dans les priorités. Il faut avoir tous ces éléments en tête pour arbitrer sur ce classement, sachant que nous pouvons imaginer que l'UVHC devrait pouvoir en obtenir 7 ou 8. Derrière, nous nous battons pour au moins en avoir 8.

M. MICHEL-DANSAC précise qu'une 11<sup>ème</sup> demande, en gestion CNRS, est remontée. La Région demande donc un avis de l'établissement qui délivre le titre de docteur comme quoi il ne s'oppose pas à l'inscription. C'est formel, il n'y a pas de raison de ne pas accepter en inscription ce doctorant. Ce sujet est mis en gestion CNRS car la contrepartie est en gestion CNRS et pas UVHC.

Mme FOLLET demande si l'on a confirmation que le CNRS va prendre cette demande.

M. MICHEL-DANSAC répond que le CNRS a confirmé qu'il faisait remonter cette demande. On ne pouvait de toutes façons pas déposer car il faudra au doctorant un accès à la salle blanche, etc. On aurait dû reverser l'allocation au CNRS, sous forme de subvention de fonctionnement. On perdait tout.

M. MARKIEWICZ demande à Mme MERVIEL confirmation que le cofinancement est acquis pour la demande de DeVisu et demande à ce que soit ajouté le DAS 5.

Mme MERVIEL indique que c'est le cas. La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut réhabilite de plus une maison de mineur équipée en technologies numériques (personnes âgées). Tout cela est sous caution pour le moment car cela arrivera en septembre 2017.

M. MARKIEWICZ souhaite valoriser la demande du LMCPA qui, dans le projet d'établissement, va normalement intégrer le LAMIH.

M. MARKIEWICZ indique qu'un projet ANR franco-chinois sera déposé, lié à la demande de l'IEMN-DOAE.

M. MARKIEWICZ passe en revue les demandes du LAMIH.

Allocation 1 : ajouter DAS 1. FR CNRS Transports et mobilité.

Allocation 2 : cofinancement international possible – Aalborg au DK.

Allocation 3 : projet CPER CE2I et ELSAT 2020

Allocation 4 : soumis à l'appel à projets SIFRE. Il n'a pas été retenu car beaucoup d'équipement demandé. Il ne faut cependant pas casser la dynamique SHS-SPI. (Quantifier la texture - SPI ; artistique et ressenti - SHS puis transfert sur produits manufacturés).

Mme TOURNAY pense que les résultats seront très positifs si les scientifiques arrivent aux résultats escomptés. Cela peut déboucher sur des contrats sur des expertises.

Allocation 5 : DAS à ajouter.

EM : allocation 6 : arrivée ce matin, d'où la remise en séance. Il y a de plus un risque car Airbus Helicopters n'est pas en Région. S'il n'était pas retenu, l'UVHC devrait se substituer à tout. Il faut aussi respecter du choix du Directeur du laboratoire.

M. MARKIEWICZ passe à l'IDP.

M. DRIDI présente rapidement ce sujet transdisciplinaire sociologie-droit au niveau européen. Axé mobilité. Aucun problème d'insertion dans les axes du laboratoire.

M. MARKIEWICZ est d'accord et le Conseil Régional soutient fortement les SHS.

M. MARKIEWICZ fait une proposition et les membres de la Commission pourront ensuite délibérer.

1 : LMCPA : signal fort sur le projet d'intégration dans le LAMIH dans le cadre du projet d'établissement. Rappel historique : le LME est devenu TEMPO suite à la restructuration du LAMIH. Sur le modèle du Pôle TD, on favorise les échanges entre laboratoires pour que cela soit un argument par rapport à un nouveau projet pour le CNRS. On fait pareil avec le LMCPA.

2 : LAMIH 1

3 : DEVISU

4 : LAMIH 2

5 : IEMN-DOAE

6 : IDP

7 : LAMIH 3

8 : LAMIH 3

9 : LAMIH 5  
10 : LAMIH 6

Mme TOURNAY trouverait dommage de recaler un financement privé.

Pour M. MICHEL-DANSAC, la Région privilégie les entreprises régionales. Elle n'a pas d'intérêt à développer des capacités ailleurs.

Mme TOURNAY pense que cela va au-delà et s'étonne de cette position.

M. MICHEL-DANSAC précise que le FEDER porte sur un territoire géographique déterminé, en l'occurrence le Nord et le Pas-de-Calais pour le moment.

Mme TOURNAY demande ce qu'il en est des entreprises étrangères. Ce serait dommage de se priver de tels partenariats.

M. MICHEL-DANSAC indique que si cette dernière a un site en Région, c'est possible.

M. MARKIEWICZ sollicite le point de vue des membres de la Commission.

Mme GIRARD demande si l'on peut rappeler le classement par rapport à la présentation, ce que fait M. MICHEL-DANSAC (annexe 5).

Mme FOLLET demande si le vote porte sur la demande au CNRS.

M. MICHEL-DANSAC précise qu'il s'agit simplement de confirmer que l'établissement ne donnera pas d'avis contraire à l'inscription du doctorant lorsqu'il sera choisi.

M. MARKIEWICZ ajoute que celui-ci doit être validé par l'Ecole Doctorale.

M. MARKIEWICZ demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont des questions.

Le classement est fait sur la base de l'ordre de priorité des laboratoires, de la politique scientifique de l'UVHC, des priorités régionales, et de la consolidation des cofinancements.

M. MARKIEWICZ propose aux membres de la CoR de soumettre ce classement à la validation du Président.

La Commission, à l'unanimité des voix, donne un avis favorable au classement des demandes d'allocations motivées selon le tableau joint en annexe soumis à la validation du Président.

## **6 - Avis sur les résultats de l'appel à initiatives « Conférenciers étrangers invités » au titre de la politique scientifique**

M. MARKIEWICZ présente les remontées des laboratoires. On dépasse le budget alloué de 16 674 € mais on n'est pas là non plus trop limité. M. MARKIEWICZ rappelle que l'appel à projets concerne exclusivement des invités de nationalité étrangère.

Le LAMIH a déjà classé 3 demandes en liste complémentaire. On peut les écarter. Cela enlève donc 6 000 €. Le DeVisu a intégré G. Albrecht, ce qui n'est pas possible.

Mme MERVIEL explique que c'est une question aussi de DeVisu. Ne sachant pas si c'était possible, DeVisu a fait la demande. La distance empêche en effet la collaboration.

M. MARKIEWICZ confirme et propose d'écarter les 2 000 € correspondants.

Ensuite, M. MARKIEWICZ propose de retirer la dernière demande pour le CALHISTE, le LAMAV, le LMCPA, le DOAE (d'autant que la personne vient depuis 2010).

Pour l'IDP, M. MARKIEWICZ souhaiterait savoir pourquoi les personnes sont mises en classe de renom international.

M. DRIDI, de l'IDP, ne peut rien dire sur le premier mais le deuxième a une grande renommée. Ils ne sont jamais venus. Les deux premiers sont du Québec.

M. MARKIEWICZ récapitule : si l'on procède ainsi (annexe 6): il y a 350 € d'écart par rapport à l'enveloppe initiale - sans toucher au statut des 2 personnes de l'IDP. Il faudrait un argumentaire des laboratoires sur la renommée internationale des personnes concernées (h-index, etc.).

Mme TRUFFERT interroge M. MARKIEWICZ sur la possibilité de réduire le nombre de semaines et demande si on leur demande un rendu de leurs travaux de recherche lorsqu'ils sont là.

M. MICHEL-DANSAC explique que cela prend la forme de conférences ou d'échanges autour d'un projet de recherche ou un enseignement de niveau doctorat dans le cadre de co-encadrements ou co-directions de thèses, de complétion d'axes de recherche, de construction de périmètres scientifiques.

M. DRIDI mentionne l'IDP et les journées de travail thématiques mises en place pour l'ensemble du laboratoire.

M. MARKIEWICZ ajoute qu'en cas de demande de renouvellement, on regarde les publications, projets suite au premier séjour.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'approuver, à l'unanimité des présents et représentés, les résultats de l'appel à initiatives « Conférenciers étrangers invités » au titre de la politique scientifique.

## **7 - Présentation de l'enquête de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST)**

M. MARKIEWICZ indique que ce point sera traité lors de la prochaine Commission de la Recherche, faute de temps.

Mme MERVIEL est d'accord pour remettre à la prochaine fois car ce document nécessite des explications et d'autant que le rapport IGAENR sur les Petites et Moyennes Universités sera disponible.

## **8 - Questions diverses**

Avant d'aborder les deux points prévus, M. MARKIEWICZ invite M. TRUFFERT à évoquer le groupe de travail sur les publications (annexes 7).

Mme TRUFFERT, sous la houlette du Vice-président Recherche, et en collaboration avec la Direction de la Recherche et de la Valorisation, met en place un groupe de travail sur les publications scientifiques avec deux premiers points : charte de signature unique et archive ouverte.

Sur la signature unique : tout auteur appartenant à l'UVHC qui édite une publication devra la signer suivant des modalités précises de graphie indiquant son appartenance et son affiliation. C'est un axe stratégique du développement du Patrimoine numérique quinquennal 2015-2019. Pour rappel, avant même d'être fusionnées, les trois universités lilloises ont créé cette signature unique.

M. MICHEL-DANSAC rappelle qu'à l'origine, était en vigueur la signature du PRES : Univ. Lille Nord de France. Ce n'était pas un souci pour Lille mais c'est très différent concernant l'UVHC, l'ULCO, l'Artois, etc.

Mme TRUFFERT confirme que cela pose des soucis : peu de chercheurs l'ont appliquée ou alors se sont retrouvés rattachés à Lille 2, avec pour conséquence une grande hétérogénéité et un manque de visibilité. Les universités lilloises ont décidé de ne pas mettre la ComUE cette fois. L'objectif est: une graphie et une identification claires, pour une appropriation par les chercheurs, pour un meilleur référencement dans les outils de bibliométrie pour chacun et aussi pour l'UVHC. La base de travail sera constituée par les fichiers de l'OST.

M. DRIDI souligne que les pratiques diffèrent selon les pays : souvent, à l'étranger, l'unité est citée avant l'université.

Mme TRUFFERT indique que le groupe de travail doit faire un état des lieux des pratiques dans le monde et les différentes disciplines.

M. MARKIEWICZ, concernant la signature unique, demande que des propositions soient faites très rapidement et qu'ensuite, on passe à l'aspect archivage.

Mme TRUFFERT est d'accord et ajoute qu'il serait souhaitable que l'UVHC ait un accès au Web of Science (WoS), à SCOPUS etc. car aujourd'hui ce n'est pas le cas.

M. DAMBRINE explique que les membres d'unités CNRS ont accès.

M. MARKIEWICZ voudrait savoir si on rate des publications.

Mme TRUFFERT indique que c'est le cas : l'OST ne référence pas tout à cause de ce problème de signature et à cause des revues répertoriées au départ. Elle a remarqué dans les tableurs OST des pratiques très hétérogène. La Direction de la Recherche et de la Valorisation doit effectuer un tri.

M. MICHEL-DANSAC complète en indiquant que, pour les SHS, les bases de l'OST ne sont pas satisfaisantes.

Concernant la composition du groupe de travail, Mme TRUFFERT propose qu'il soit constitué du Vice-président Recherche, d'enseignants-chercheurs, de membres de la Direction de la Recherche et de la Valorisation, de la Direction des Systèmes Informatiques, du Service Commun de Documentation, de membres de la CoR.

Mme TRUFFERT propose un calendrier sur les six premiers mois de l'année civile.

M. MARKIEWICZ suggère d'aller plus vite sur les signatures et de prévoir cela à l'ordre du jour de la prochaine CoR, le 21 mars 2017 : réunions en petit comité, on fait trancher les directeurs de labos et ensuite, on valide en CoR.

### **i - Les conséquences de la loi numérique**

Mme TRUFFERT souhaitait intervenir sur les conséquences de la loi numérique pour le dépôt des publications. Ce qui change. Deux articles principaux concernent la recherche :

- article 30 : accès ouvert aux résultats de la recherche
- article 38 : *data-mining*.

Si l'activité de recherche est financée au moins à 50% par fonds publics (c'est le cas des enseignants-chercheurs), il existe la possibilité de déposer en *open access*, sans embargo.

Si l'accès à l'article est payant, la loi introduit la possibilité de déposer au bout de 6 mois dans le domaine des Sciences et Technologies et médecine et au bout de 12 mois pour les SHS. NB : il ne s'agit pas là de la version éditeur.

Où déposer ? Sur les réseaux sociaux de la recherche ? Non, ce n'est toujours pas autorisé. Il faut donc privilégier le dépôt dans une archive ouverte institutionnelle de type HAL.

Mme MARCAL DE OLIVEIRA demande si les membres de la CoR peuvent diffuser le diaporama.

Mme TRUFFERT est d'accord pour une diffusion interne.

M. MICHEL-DANSAC ajoute que le diaporama sera annexé au compte-rendu de la CoR (annexe 7) et sera public pour les personnels de l'université après validation du compte-rendu à la prochaine CoR.

M. MARKIEWICZ rappelle l'intérêt de ce groupe de travail, qui est de viser à ne plus perdre de publications et à l'archivage de toutes les publications, d'autant qu'il y a besoin d'alimenter des indicateurs, de les analyser, les croiser. C'est possible au LAMIH mais pas pour les autres labos. Pour les directeurs de laboratoires, c'est particulièrement utile.

### **ii - Règlement de l'Appel à projets Cotutelles 2017**

M. MICHEL-DANSAC revient sur les points saillants de l'appel : modification de calendrier, plafond par année (pluriannuel mais limité à 6 mois/an maximum - 12 mois sur les 36 minimum. Ici, on ne peut pas faire 18 mois d'affilée par exemple, plutôt 6 mois chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures et 45 minutes.

Est dressé le présent procès-verbal de la Commission de la Recherche du Conseil Académique qui s'est tenue le vingt-six janvier deux mille dix-sept, signé par le Vice-président de la Commission de la Recherche.

Valenciennes, le 10/03/2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eric Markiewicz', written over a horizontal line.

Le Vice-président de la Commission de la Recherche  
du Conseil Académique

Pr. Eric MARKIEWICZ

## Liste des Annexes

### Annexe 1 (point 1) :

Compte-rendu approuvé de la Commission de la Recherche du 1<sup>er</sup> décembre 2016

### Annexe 2 (point 2) :

Présentation du projet COMPETISE

### Annexe 3 (point 3) :

Tableau de synthèse des contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature  
Tableau pour demande d'avis sur COMPETISE

### Annexe 4 (point 4) :

Résultats de l'appel à manifestations scientifiques au titre de la politique scientifique

### Annexe 5 (point 5) :

Résultats de l'appel à candidature – Campagne d'allocations de recherche du Conseil Régional Hauts de France

### Annexe 6 (point 6) :

Résultats de l'appel à initiatives « Conférenciers étrangers invités » au titre de la politique scientifique

### Annexe 7 (point 8) :

Présentations relatives aux publications :  
Proposition de feuille de route pour le groupe de travail  
Présentation relative à la charte de signature unique  
Présentation de la Loi pour une République numérique